

Règlement intérieur du parc aventures de Betzenstein 2010

Chaque visiteur est tenu de lire les présentes conditions d'utilisation et d'attester par sa signature sur la liste disponible à l'accueil qu'il les accepte sans réserve. Les accompagnateurs des participants mineurs sont seuls responsables de ces derniers pendant la visite du parc et pendant l'escalade. Ils confirment par leur signature qu'ils ont compris et acceptent les conditions d'utilisation pour eux et les enfants/adolescents qu'ils accompagnent et qu'ils sont seuls responsables de ces derniers dans le parc. Le visiteur accepte que des photos prises pendant sa visite dans l'installation puissent être utilisées par le parc aventure Betzenstein (dans le cas contraire, merci d'informer le personnel du parc). Vous trouverez les tarifs en vigueur sur le panneau situé à l'entrée du parc.

Conditions préalables

L'accès au parc aventures est réservé aux personnes pouvant saisir des objets situés à 1m 60 du sol et ne présentent pas de troubles psychiques ou physiques pouvant entraîner des dommages propres ou à des tiers lors de leur visite du parc. Les personnes dont le poids excède 120 kilos ne sont pas autorisées à faire des parcours d'escalade. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte pendant l'escalade (l'accompagnateur fait le parcours avec l'enfant). Un adulte peut surveiller deux enfants au maximum (règles spécifiques pour les groupes : merci de vous renseigner à l'accueil). L'accès au parc aventures est interdit aux personnes sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool.

Sécurité

Chaque participant doit assister à la démonstration des consignes de sécurité. Il est obligatoire de respecter les instructions du personnel. **DEUX** mousquetons doivent toujours être attachés à la corde de sécurité sur l'ensemble du parcours. **UN** mousqueton doit toujours rester accroché à la corde de sécurité quand vous changez votre position sur la plate-forme ou pendant l'escalade. En cas de doute concernant le maniement des équipements, merci d'appeler immédiatement un membre du personnel. **EN OUTRE**, sur les tyrolennes, la poulie doit être accrochée derrière les mousquetons. Avant d'utiliser les tyrolennes, merci de vous assurer que personne ne se trouve sur l'aire d'arrivée. Vous devez toujours étendre vos jambes vers l'avant. Le cas échéant, freiner avec la main **DERRIERE** la poulie.

Une seule personne à la fois est autorisée à circuler dans les ponts de cordes. Les installations dans les arbres peuvent accueillir au maximum trois personnes à la fois.

Le personnel du parc se réserve le droit d'exclure du parc les personnes qui ne respectent pas les conditions d'utilisation et de fermer les installations en cas de force majeure (incendie, tempête, orage...). Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Le parcours des tyrolennes est fermé en cas de grand vent.

Les cheveux longs doivent être attachés avec un élastique ou regroupés sous un bonnet. Aucun objet pouvant constituer un danger pour les participants ou les accompagnateurs (appareil photo, montre, bijoux, sac à dos, téléphone portable, etc.) ne doit être emporté.

Il est interdit de fumer dans toute la forêt. Il est toutefois possible de fumer sur l'aire de la piscine. La détérioration volontaire, particulièrement des arbres ou des parties de l'arbre (écorce, racines, branches...) sera punie!

Équipement

L'équipement nécessaire (2 mousquetons avec attache, poulie double et harnais de sécurité) est inclus dans le prix d'entrée (cf. panneau) pour la durée de la visite (environ 3 heures). Il est interdit de quitter l'installation en emportant des pièces de l'équipement, même pour utiliser les toilettes de la piscine. Les éventuels dommages au matériel sont à signaler sans délai aux employés. Le participant confirme la réception de l'équipement complet. Si vous passez plus de trois heures dans l'installation, un supplément de 2 euros par heure commencée est à prévoir.

Responsabilité

Visite du parc et escalade à vos risques et périls. La responsabilité du gérant en cas de dommage matériel ou pécuniaire n'est engagée qu'en cas de négligence grave du personnel. L'entreprise du parc aventures décline toute responsabilité pour les dommages et/ou accidents survenant directement ou indirectement en raison du non-respect des conditions d'utilisation ou de leur contournement ou transgression. Nous déclinons également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vos effets personnels.